

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien de Val-de-Travers au remplacement des chauffages à gaz ou au mazout

Val-de-Travers lance une « prime à la casse » pour les chauffages fossiles et fait le point sur son plan des énergies en séance publique.



Dès aujourd'hui, un nouveau programme de subvention entre en vigueur sur la Commune de Val-de-Travers pour le remplacement des chauffages fonctionnant au gaz ou au mazout âgés de moins de 25 ans. Sur les quelque 3'300 bâtiments chauffés du territoire communal, plus de 2'000 utilisent encore des sources d'énergies fossiles et le rythme de modernisation est actuellement deux fois trop lent par rapport aux objectifs cantonaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour accélérer radicalement le rythme, une subvention allant jusqu'à 8'000 francs¹ est introduite et financée par le fonds communal pour l'énergie. Cette prime au remplacement est une première dans le canton et vise à ce que le parc immobilier soit entièrement chauffé aux énergies renouvelables le plus vite possible.

Ce programme de subvention sera présenté officiellement lors d'une **séance publique le mercredi 25 novembre 2026 à 19h30 à la salle Fleurisia à Fleurier**. Vous pourrez également trouver plus d'informations sur ce programme sur www.val-de-travers.ch/page/energie

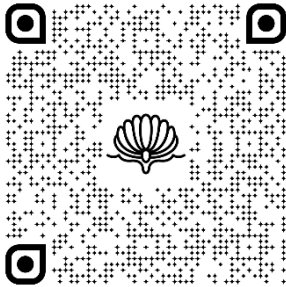
Cette soirée débutera par une intervention de Guillaume Schneider, ingénieur en environnement et membre fondateur de l'association Mellifera, qui donnera des clés pour comprendre le contexte global dans lequel s'inscrivent les actions communales.

La Commune, par son délégué à l'énergie et le conseiller communal en charge, présentera ensuite l'état des lieux en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre des habitants de la commune, depuis l'adoption du plan communal des énergies (PCEn) en 2024. Les avancées réalisées et les projets en cours seront présentés dans les domaines de la chaleur, de la mobilité et de l'électricité notamment.

¹ Conditions selon le règlement communal en vigueur, notamment art. 3.7: www.val-de-travers.ch/sites/default/files/reglements/860.2.1.pdf

La soirée s'achèvera par la présentation du nouveau programme de subvention au remplacement des chauffages à gaz et au mazout, avec un temps réservé aux questions de la population.

Dans la mesure du possible et pour des questions d'organisation, merci de vous annoncer :



Via le code QR ci-contre ou

032 886 43 77

energie.vdt@ne.ch

<https://www.val-de-travers.ch/formulaire/seance-publique-soutien-au-rempl>

Val-de-Travers, le 29 octobre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL